

**Zeitschrift:** Arbido  
**Herausgeber:** Verein Schweizerischer Archivarinnen und Archivare; Bibliothek Information Schweiz  
**Band:** 19 (2004)  
**Heft:** 5

**Artikel:** La séparation de deux communautés et ses conséquences sur leurs archives : le cas de Champorcher et de Pontboset (Vallée d'Aoste - Italie)  
**Autor:** Baudin, Fausta  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-768816>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 13.04.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# La séparation de deux communautés et ses conséquences sur leurs archives: le cas de Champorcher et de Pontboset (Vallée d'Aoste – Italie)

**Fausta Baudin**  
Archiviste  
Archives historiques  
du Val d'Aoste



Les comtes, puis ducs de Savoie gouvernaient leur portion de territoire<sup>17</sup> d'une manière assez efficace grâce à la structure de leur châtellenie de Bard, dont les minutieux comptes rendus sont conservés auprès des Archives d'Etat de Turin, tandis que la seule trace du domaine des seigneurs de Pont-Saint-Martin se trouve dans quelques volumes de reconnaissances remontant au XVI<sup>e</sup> siècle, conservés aux Archives notariales d'Aoste.

Donc, les habitants de toute la vallée avaient l'habitude de se considérer comme faisant partie de la même communauté, au moins en tant que sujets soumis aux mêmes seigneurs, auxquels ils devaient les redevances féodales en argent ou en nature. Tout de même, l'institution qui faisait la vraie différence en ce qui concerne l'identité locale était, comme on le sait, la paroisse. Et les paroisses, dans cette vallée étaient deux, depuis 1176: Hône et Champorcher<sup>18</sup>. Cette dernière comprenait aussi les habitants des hameaux de Pontboset, en ce temps-là identifié comme *La Val*, qui habitaient à une distance moyenne de 5 à 10 km de l'église paroissiale, située au hameau du Château de Champorcher: pour la rejoindre, ils devaient parcourir une route longue, raide et exposée au danger continu d'avalanches et d'éboulements. Ce fait entraînait d'énormes problèmes de déplacement surtout pendant la saison

hivernale, lorsqu'il s'agissait de participer à la messe du dimanche, mais surtout lorsqu'il fallait enterrer des défunts au cimetière. On comprend donc très bien la raison pour laquelle la paroisse de Pontboset demande et obtient en 1625 la séparation de celle de Champorcher.

Tout de même il fallut encore attendre plus d'un siècle et demi pour obtenir la division des deux villages aussi du point de vue administratif.

Ce processus se développe donc par étapes successives et on peut apercevoir l'identité naissante des deux communautés en analysant plusieurs documents conservés auprès des archives des paroisses et des communes de Champorcher et Pontboset. Ces documents dévoilent l'intention sous-jacente à certaines donations ou à certaines décisions politiques d'imprimer une sorte de stimulation, d'accélération au processus de division. Pour citer quelques exemples, je signalerai la donation d'un particulier de

**L**a séparation de deux communautés présuppose toujours des raisons d'incompatibilité réciproque, liées soit à leur distance physique soit à leurs identités, qui tôt ou tard amènent à une décision sans possibilité de retour. Le cas de deux villages valldôtains en témoigne.

Les deux communes de Champorcher et de Pontboset occupent une grande partie de la vallée de l'Ayas, la première sur la droite orographique de la Doire, que l'on rencontre en provenant du Piémont. Dans les derniers siècles du Moyen Age, notamment entre le XIII<sup>e</sup> et le XVI<sup>e</sup> siècle, la vallée tout entière était soumise à la juridiction de la Maison de Savoie, étroitement entremêlée à celle des seigneurs de Pont-Saint-Martin, de telle façon que les sujets des deux pouvoirs se trouvaient à vivre l'un à côté de l'autre.

<sup>17</sup> Les différents territoires, soumis aux Savoie ou aux seigneurs de Pont-Saint-Martin étaient appelés «resorts».

<sup>18</sup> En ce qui concerne l'histoire des communautés de Champorcher, Pontboset et Hône, nous renvoyons aux ouvrages suivants: T. Charles, R. Martinet, *Hône*, Aoste 1997; F. Baudin, *La storia di una comunità dai suoi documenti*, Aoste 1999; J. G. Rivolin, «Uomini e terre in una signoria alpina. La castellania di Bard nel Duecento», dans *Bulletin de l'Académie de Saint-Anselme*, XXVIII, 2002.

## La separazione di due comunità e le sue conseguenze sui loro archivi: il caso di Champorcher e Pontboset (Valle d'Aosta – Italia) (riassunto)

I due comuni valdostani di Champorcher e di Pontboset occupano gran parte della valle di Ayasse, la prima che si incontra provenendo dal Piemonte, sulla destra orografica della Doire. La parte alta della valle (dai 700 m s. m. fino alle creste) costituiva nel Medioevo e fino al 1625 un'unica parrocchia (Saint-Nicolas de Champorcher). Il processo di separazione tra le istituzioni dei due comuni si è sviluppato in tappe successive e si è trascinato per un secolo e mezzo, provocando, fra l'altro, una dispersione dei documenti tra quattro archivi, due municipali e due parrocchiali.

La sola operazione che si può cercare di realizzare, per ricostruire i tratti salienti dell'identità di questi due comuni, come si è formata nei secoli XVII e XVIII, è di ricostruire idealmente i loro archivi con l'aiuto degli inventari. I documenti più antichi sono conservati negli archivi parrocchiale e municipale della comunità matrice di Champorcher, a cui si aggiungono i conti dei castellani di Savoia, conservati presso l'Archivio di stato di Torino. Vi è una grande lacuna per quanto concerne il periodo rivoluzionario della fine del XVIII secolo, colmato unicamente da un registro di deliberazioni municipali delle due amministrazioni, curiosamente conservato presso gli archivi della parrocchia di Champorcher. È perciò solo dalla Restaurazione che la storia delle due comunità si riflette in modo chiaro nei loro rispettivi archivi.

Pontboset, Domeyne Danna, à l'église de Pontboset *qui va se construire*, datant de 1622, donc deux années avant son effective bénédiction. Mais déjà dans la deuxième moitié du XVI<sup>e</sup> siècle, certains paroissiens avaient testé en faveur de l'église ou de la chapelle de Pontboset<sup>19</sup>, et au début du XVII<sup>e</sup> siècle, le curé de Champorcher lui-même, l'abbé Martinet<sup>20</sup>, avait donné des biens à l'église de Pontboset, ce qui fait soupçonner qu'une chapelle était déjà considérée comme une sorte d'église paroissiale. En juin 1624, les paroissiens de plusieurs hameaux de la partie inférieure, *La Val*, demandent la séparation de la paroisse mère de Champorcher en déclarant avoir fait bâtir leur église l'année précédente. Ils assurent aussi la somme nécessaire pour obtenir la séparation, 60 écus, sur leurs propres biens fonds. Le 13 mars suivant, l'évêque Mgr Vercellin leur accorde ce qu'ils lui avaient demandé et la vie religieuse de la paroisse de Saint-Grat démarre officiellement, avec la création aussi des registres des naissances, des sépultures et des mariages.

Suite à cette séparation, les paroissiens de Pontboset deviennent redevables à l'église mère de la somme de 150 écus, mais ne pouvant pas régler leur dette tout de suite, ils seront obligés pendant presque un siècle et demi (jusqu'en janvier 1772) de lui payer les intérêts de 5%, ce qui est attesté par plusieurs copies de la convention relative, conservées soit aux archives paroissiales de Pontboset soit aux archives municipales de Champorcher.

Sur le plan de l'administration civile, c'est après l'émanation de l'édit du 15 décembre 1762, qu'on forme un conseil municipal dans le sens moderne du mot. Le 17 février de l'année suivante se déroule la première séance du conseil, à laquelle participent les chefs de famille des deux villages. Sur la place publique du hameau du Château à Champorcher ils nomment leurs neuf conseillers, dont le plus âgé est désigné comme syndic<sup>21</sup>. Le territoire de la commune comprenait les hameaux jusqu'aux confins avec l'autre commune au fond de la vallée, c'est-à-dire Hône. Les conseillers de Pontboset devaient encore se rendre au chef-lieu de Champorcher chaque fois qu'on convoquait une réunion du Conseil, de laquelle ils étaient renseignés par le son de la cloche de l'église de Champorcher un jour auparavant: et puisque plusieurs d'entre eux ne pouvaient même pas entendre la cloche, ils devaient payer quelqu'un parmi les habitants des hameaux les plus proches de Champorcher pour en être informés. Ce devoir de parti-

icipation au conseil exigeait un long voyage *pedibus calcantibus* et une perte de temps considérable, la plupart des fois pour discuter de problèmes qui intéressaient principalement l'autre pays. En plus, il faut ajouter le fait que, pendant l'hiver, il y avait toujours un gros risque d'avalanches en plusieurs endroits de l'itinéraire.

En ce qui concerne les documents des archives municipales, il faut remarquer que déjà en 1772, lors d'une opération de cadastration de grande envergure concernant toute la Vallée d'Aoste, on dresse deux cadastres distincts pour les deux communautés, bien qu'elles ne soient pas encore séparées officiellement. On envisage donc, évidemment, déjà la probabilité de disjoindre les deux administrations. Et en effet, après la séparation effective qui se produit en 1783, plusieurs numéros suivis du cadastre de Champorcher furent «transférés» à celui de Pontboset, et les pages y afférentes ajoutées aux registres relatifs.

Ce sera seulement neuf ans après, le 30 juin 1781, après les démarches nécessaires, qu'on établira les limites administratives entre les deux communes, ce qui entraînera, comme il arrive souvent dans des cas semblables, plusieurs contestations et querelles entre les hameaux contigus<sup>22</sup>. Et il faudra attendre encore le 12 novembre 1783 pour voir le Conseil communal de Pontboset officiellement reconnu par des lettres patentes.

Pourtant il faut relever que le secrétaire communal était le même pour les deux communes. Jean-Joseph Danna, un notaire de Champorcher, avait géré l'administration municipale dès 1763 jusqu'à son décès en 1776; il avait été remplacé ensuite par son fils Jean-Baptiste, depuis 1776 jusqu'à 1783; ce dernier exerce aussi la charge de secrétaire pour les deux communes séparées depuis 1783 jusqu'à peu de jours avant sa mort, survenue en mars 1822. La plupart des documents à partir de 1763 et jusqu'à la Restauration est donc encore produite et conservée aux Archives de Champorcher.

Après 1783 on ne retrouve plus aucun registre de délibérations municipales ni dans une commune ni dans l'autre. Pourtant les deux Conseils municipaux existaient et – semble-t-il – fonctionnaient régulièrement, puisqu'ils dressaient chaque année le bilan soit compte présumé des dépenses<sup>23</sup> et les cottets d'imposition de la taille<sup>24</sup>.

En plus, tout de suite après la séparation des deux communautés, les Conseils commencent à se réunir périodiquement pour approuver les passages de propriété<sup>25</sup> qui étaient ensuite enregistrés sur les livres des

transports<sup>26</sup>. Toutefois un registre de délibérations des deux municipalités de nouveau unies pendant la période révolutionnaire, est étrangement conservé aux Archives paroissiales de Champorcher. C'est l'un des rares documents remontant à la période révolutionnaire, outre un recueil de copies de lettres envoyées par le secrétaire communal à la Sous-préfecture, des listes de personnes envoyées à Bard pour la démolition du château et pour la reconstruction du pont, et des listes des denrées fournies par les habitants aux troupes françaises, conservées dans les deux archives municipales<sup>27</sup>.

Seulement après la Restauration, l'activité administrative des deux Conseils reprend assez régulièrement dans les deux communes et on recommence à effectuer les séances ordinaires et extraordinaires; les registres relatifs sont de nouveau remplis et les séries archivistiques reprennent leur succession ordinaire. En 1927, sous le fascisme, lors de la tentative de la Préfecture d'Aoste d'unifier encore une fois les deux communes, les bureaucrates trouvent une vigoureuse opposition de la part des deux administrations locales<sup>28</sup> et sont obligés d'abandonner ce projet de soi-disant «rationalisation administrative».

Quant aux périodes précédentes, comme on l'a vu, les documents sont éparpillés dans les quatre dépôts d'archives (deux Archives municipales et deux Archives paroissiales). Il arrive aussi que plusieurs copies des mêmes documents soient conservées dans les quatre archives, comme l'acte de fondation de la paroisse de Pontboset et un testament de 1622 qui se

<sup>19</sup> Archives de la paroisse de Pontboset (=APP), VI-1 (1557, 7 août); APP, VI-2 (1576, 17 avril).

<sup>20</sup> APP, VIII-1, 1604.

<sup>21</sup> Archives communales de Champorcher (=ACC), A-6-51, *Verbal d'ellection des membres du Conseil des Communautés de la paroisse de Champorcher aussi bien que de son secrétaire contenant assignation de son gage.*

<sup>22</sup> Archives Historiques Régionales (=AHR), Royale Délégation, ROD 18/24, pp. 582-584.

<sup>23</sup> AHR, Fonds Ville, Registres des bilans des communes, à partir de 1784.

<sup>24</sup> Archives comunales de Pontboset (=ACP), 16.

<sup>25</sup> ACP, 20; ACC B-19.

<sup>26</sup> *Ib.*, 202-...; ACC B-11.

<sup>27</sup> ACC A-7-60; A-8-4, 6, 7, 8, 10,....; ACC, A-7-59, A-8-11, 12, 14, 16; ACP, 1.

<sup>28</sup> Le *podestà* (autorité correspondant au maire, dans la période fasciste) de Pontboset affirme dans une délibération du 23 septembre 1927 à ce sujet que: *La riunione dei due comuni non porterebbe miglioria alcuna nei rapporti intercorrenti tra le due popolazioni, anzi è indubbio che in un primo tempo tali rapporti ne soffrirebbero per il risveglio di quello spirito campanilistico che è comune a tutti i paesi (...), considerato che la riunione dei comuni di Pontboset e Champorcher in uno solo costituirebbe un vero danno per entrambi e crea malcontento in ambedue le popolazioni.*

trouvent dans les deux archives paroissiales<sup>29</sup>; et encore, comme on l'a déjà vu, deux copies d'un acte relatif aux différends survenus entre les deux paroisses en 1644 se trouvent l'une aux Archives paroissiales de Pontboset et l'autre aux archives municipales de Champorcher. Quelques documents qui concernent la communauté civile de Pontboset notamment aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles (écoles, bâtiments, terrains, droits, rapports avec les autorités civiles) sont conservés dans les archives paroissiales de cette communauté<sup>30</sup> et enfin beaucoup d'autres se trouvent dans les archives municipales de Champorcher, à savoir tous les documents relatifs aux rapports avec les seigneurs des ressorts ducal et de Pont-Saint-Martin (franchises, reconnaissances, reçus des dîmes, procès, documents relatifs à l'affranchissement des cens), les actes concernant les rapports avec le Conseil des Commis et l'Intendance, un livre terrier remontant au début du XVII<sup>e</sup> siècle et un autre du début du XVIII<sup>e</sup>, quatre registres des consignes de familles (recensements), les *parcelles du frayé*, soit les comptes rendus des dépenses, les listes des fournitures de denrées aux troupes de Bard et Donnas, les actes de nombreux procès contre des particuliers et d'autres communautés, les procès-verbaux de vérification des dommages causés par les inondations du XVII<sup>e</sup> siècle.

L'activité de la nouvelle administration de Pontboset, après 1783, se concentre tout de suite sur des questions relatives à son territoire: de nouveaux procès contre des particuliers au sujet de la possession de certains alpages, concernant uniquement le territoire de Pontboset, qui n'avaient évidemment pas été pris en considération au

paravant par la communauté de Champorcher, sont entamés, aussi bien que l'enregistrement des passages de propriété. Ce qui compte vraiment pour une communauté de paysans c'est la possession de la terre: voilà donc l'intérêt de l'administration à ce sujet, qui se reflète aussi dans ses archives. Il est, au contraire, assez surprenant qu'il n'y ait presque aucun document se référant aux rapports entre les gérants des usines de fer de Pontboset, assez renommées à la fin du XVIII<sup>e</sup> et au début du XIX<sup>e</sup> siècle, sauf un acte d'échange de terrains entre les frères Mutta et la communauté et une convention pour fouiller la montagne à la recherche de minéraux de fer, mais sur le territoire de Champorcher.

Pour conclure, nous pouvons souligner que la division de deux communautés complique la reconstruction de leurs identités tant au point de vue religieux qu'à celui civil. La dispersion des papiers se rapportant à l'histoire d'une communauté, déjà fréquente lorsqu'on parle d'une seule communauté qui n'a jamais changé ses limites, se multiplie dans le cas d'un démembrement, ou pour mieux dire de successives séparations (religieuse et civile), de deux communautés. La seule opération qu'on puisse essayer de mettre en œuvre pour reconstituer les traits saillants de l'identité de ces deux réalités, telle qu'elle s'est affirmée aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles, c'est de reconstruire idéalement leurs archives à l'aide des inventaires. En plus, il faudrait intégrer ces archives par les copies des documents envoyés aux autorités locales et turinoises, notamment les relations sur les bois et les mines, et les procès-verbaux des séances de la Royale Délégation lors de la séparation de ces communautés<sup>31</sup>. L'examen de ces documents peut nous faire comprendre les nombreuses raisons de conflit au sujet par exemple des hameaux, situés dans les territoires aux confins entre une communauté et l'autre et que chacune prétendait englober dans son

propre territoire, mais aussi des rancunes traînées pendant plusieurs années avant d'en arriver à la décision de constituer deux communes différentes et indépendantes. Dans ce sens, on peut bien parler d'identité locale reconstruite grâce aux documents d'archives.

Les deux communes valdôtaines de Champorcher et de Pontboset occupent une grande partie de la vallée de l'Ayas, la première que l'on rencontre en venant du Piémont, sur la droite orographique de la Doire. La partie d'en haut de la vallée (à partir de 700 m, jusqu'aux sommets) constituait au Moyen Age et jusqu'en 1625 une seule paroisse (Saint-Nicolas de Champorcher) et successivement, depuis 1762 jusqu'en 1783, une seule commune (Champorcher).

Le processus de séparation entre les institutions des deux communes fut entamé à maintes reprises et traîna pendant un siècle et demi, en provoquant, entre autres, une dispersion des documents dans les quatre archives, deux municipales et deux paroissiales. La seule opération qu'on puisse chercher à réaliser pour reconstituer les traits saillants de l'identité de ces deux communautés, telle qu'elle s'est affirmée aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles, est de reconstruire idéalement leurs archives à l'aide des inventaires.

Les documents les plus anciens sont conservés dans les Archives paroissiales et municipales de la communauté mère de Champorcher, hormis les comptes des châtelains des Savoie, conservés aux Archives d'Etat de Turin. Il y a une grande lacune en ce qui concerne la période révolutionnaire de la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, comblée seulement par un registre de délibérations municipales des deux administrations, étrangement conservé aux Archives paroissiales de Champorcher. C'est seulement à partir de la Restauration que l'histoire des deux communautés se reflète d'une façon claire dans leurs archives respectives. ■

<sup>29</sup> APP IV-5, APC, 202.

<sup>30</sup> *Ib.*, IV-10; 16; 20; 30; 32; 44; 47; 49; 51; 54; 56; 58; V-1; X-1; 2; 3.

<sup>31</sup> AHR, ROD 11/17; 18-24.

Anzeige



**PRE DATA**  
INFORMATIK LÖSUNGEN

Software - Entwicklung

- Biblio- + Mediotheks Systeme
- Hardware Competence Center
- Kommunikation + Netzwerke



**Intelligente Ausleihe**  
mit Barcode-Leser und Gebührenverwaltung

**Umfassende Medienaufnahme**  
Div. Importformate, u.a. SBD - SVB - Triass - Von Matt

**Komfortable Zusatzmodule**  
Massenmutationen - Publikumsabfrage - Barcode-Etiketten

**WebOPAC** - Ihre Bibliothek  
im Internet / Intranet

Seit 1984 Ihr Partner für Bibliothekssysteme

PREDATA AG ■ Burgstrasse 4 ■ 3600 Thun ■ 033 225 25 55 ■ info@predata.ch ■ www.predata.ch

4179\_2401